

Proposition subordonnée dont le verbe est au participe présent ou au participe passé.

Cette proposition n'est introduite par aucun terme de subordination car le mode du verbe suffit à marquer la subordination.

Proposition subordonnée au participe présent.

→ La proposition principale et la proposition subordonnée ont le même sujet.

La cigale, ayant chanté tout l'été, se trouva fort dépourvue lorsque la bise fut venue. (La Fontaine)

On pourrait écrire :

La cigale qui avait chanté tout l'été se trouva fort dépourvue lorsque la bise fut venue.

→ La proposition subordonnée participe à la même **fonction** que la proposition subordonnée relative déterminative (complément de l'antécédent cigale).

« *ayant chanté tout l'été* » est donc complément du nom *cigale*.

Un riche laboureur, sentant sa mort prochaine, fit venir ses enfants. (La Fontaine)
(Qui sentait sa mort prochaine)

Analyse de la phrase.

Cette phrase contient trois propositions.

1) Première proposition : *Un riche laboureur, fit*

Proposition principale.

2) Deuxième proposition : *venir ses enfants.*

Proposition subordonnée infinitive, complément d'objet du verbe faire (*fit*).

3) Troisième proposition : *sentant sa mort prochaine,*

Proposition subordonnée participiale au participe présent, complément du nom *laboureur*.

Proposition subordonnée participiale avec un gérondif.

C'est un participe présent précédé de la préposition en (ou tout en).

→ Il équivaut à une circonstancielle dont le sujet est le même que celui de la principale.

Exemples :

*Il tomba **en me regardant**.* (= pendant qu'il tombait, il me regardait).

*C'est **en forgeant** qu'on devient forgeron.*

Le participe est un mode impersonnel, le verbe n'a pas de sujet exprimé : le sujet de l'action peut être le même que celui du verbe principal mais il peut se rapporter à un autre mot (voir l'exemple ci-dessous).

On ne dit pas :

🚫* *En sautant dans le train, son sac tomba par terre.* 🚫*

➔ **Le sujet de la subordonnée est le même que celui de la principale : Le sac saute dans le train et tombe par terre !**

Le sujet (sous-entendu) de la subordonnée (elle ou lui) ne peut pas être le même que celui de la principale (le sac). La construction est incorrecte.

Autre exemple :

Question posée au concours (cf. Question 6 - CDG25 - 2006).

Réécrire les phrases suivantes en corrigeant les fautes de langue :

« *Vous remerciant pour votre diligence, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.* »

➔ La proposition principale et la proposition subordonnée ont le même sujet.

C'est *Monsieur* qui devient sujet du verbe remercier ! Or, c'est le rédacteur de la lettre qui doit remercier son correspondant.

Il fallait donc rendre un sujet propre au verbe remercier et écrire :

« *Vous remerciant pour votre diligence, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.* »

Ou mieux encore, pour éviter de lier les sentiments exprimés à la rapidité mise à répondre :

« *Je vous remercie pour votre diligence et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.* »

Proposition subordonnée participiale au participe passé.

Le participe passé peut aussi être le noyau d'une subordonnée.

➔ La proposition principale et la proposition subordonnée ont le même sujet.

Exemple : *La décision prise à cette époque par le tribunal ne fut jamais mise en cause.*

On aurait pu écrire : *La décision qui fut prise à cette époque par le tribunal ne fut jamais mise en cause.*

➔ La subordonnée participiale a la même fonction que la subordonnée relative déterminative (complément de l'antécédent décision).

Si on analyse la phrase on aura deux propositions :

– Première proposition : *La décision ne fut jamais mise en cause.*

Proposition principale.

– Deuxième proposition : *prise à cette époque par le tribunal*

Proposition subordonnée participiale au participe passé, complément du nom décision.

On aurait d'ailleurs pu écrire aussi : « *Prise à cette époque par le tribunal, la décision ne fut jamais mise en cause.* »

Proposition subordonnée participiale circonstancielle.

Quand la proposition participiale joue le rôle d'une proposition circonstancielle, elle possède son propre sujet, ce n'est pas le cas de la participiale qui équivaut à une proposition subordonnée relative.

Les valeurs de cette proposition (temps, cause, condition...) sont inhérentes à sa construction dénuée de terme subordonnant et au mode du verbe. Ces valeurs peuvent être exceptionnellement soulignées par un adverbe (une fois, aussitôt...) ou une préposition.

→ Temps

Son repas à peine terminé, il sortit.

→ Cause

L'employé ayant commis une faute professionnelle très grave, le syndicat ne put s'opposer à son licenciement.

Éjecté de sa voiture, il s'en tira indemne.

→ Condition

Confessant votre faute, vous seriez soulagé. (= si vous confessiez votre faute).